

BAREME DES HONORAIRES 2017

TRANSACTION D'HABITATION

▶ de 0 à 49 000 €	8.33 %	HT	soit	TTC	10.00 %
▶ de 50 000 € à 75 000 €	7.50 %	HT	soit	TTC	9,00 %
▶ de 76 000 € à 150 000 €	5.83 %	HT	soit	TTC	7.00 %
▶ de 151 000 € à 300 000 €	5.00 %	HT	soit	TTC	6.00 %
▶ + de 300 000 €	3.33 %	HT	soit	TTC	4.00 %

TRANSACTION COMMERCES & TERRAINS

8.33% HT soit TTC 10.00 %

ADMINISTRATION DE BIENS IMMOBILIERS ET FONDS DE COMMERCE

➔ Syndic

Les honoraires de gestion courante sont tarifés à la discrétion et selon l'importance des dossiers sur la base de 200 € HT maximum par lot soit TTC 240.00 €.

Les prestations particulières sont les suivantes :

↪ Honoraires de vacation horaire en heures ouvrables :	40 €	HT	soit	TTC	48.00 €
↪ Honoraires de vacation horaire en dehors des heures ouvrables :	60 €	HT	soit	TTC	72.00 €
↪ Gestion des sinistres : - ouverture du dossier	35 €	HT	soit	TTC	37.00 €
- déplacement, constat, expertise :	à la vacation horaire				
↪ Recouvrement des impayés à la charge du copropriétaire :					
1ère relance	13.33 €	HT	soit	TTC	16.00 €
Mise en demeure par LRAR	30.00 €	HT	soit	TTC	36.00 €
Remise à l'huissier et à l'avocat	130.00 €	HT	soit	TTC	156.00 €
Saisine du TGI, prise d'hypothèque	145.83 €	HT	soit	TTC	175.00 €
Établissement protocole d'accord	100.00 €	HT	soit	TTC	120.00 €
Traitement chèques impayés / pré rejetés	37.50 €	HT	soit	TTC	45.00 €
Suivi des dossiers : à la vacation horaire					
↪ Mutation des lots					
Frais d'établissement du questionnaire de pré état daté	208.34 €	HT	soit	TTC	250.00 €
Mise à jour de l'état daté à la demande du notaire	100.00 €	HT	soit	TTC	120.00 €
Opposition art 20 loi 1965	100.00 €	HT	soit	TTC	120.00 €
Communication des informations pour état diagnostics	30.00 €	HT	soit	TTC	36.00 €
Délivrance copie du règlement de copropriété	33.33 €	HT	soit	TTC	40.00 €
Délivrance du carnet d'entretien	33.33 €	HT	soit	TTC	40.00 €
↪ Frais de gestion (téléphone, affranchissements, papeterie, livres comptables, courriers...) sont à la charge de la copropriété et seront récupérés par le syndic.					
↪ Réunions supplémentaires en dehors des C.S. - convocation forfait : par lot	10.00 €	HT	soit	TTC	12.00 €
- présence du syndic : à la vacation horaire					
↪ Assemblée générale après 21 h : par heure de dépassement : à la vacation					
↪ Assemblée générale extraordinaire	200.00 €	HT	soit	TTC	224.00 €
↪ Frais de recommandé à la charge de la copropriété au tarif postal en cours					
↪ Procédure en garantie décennale : à la vacation horaire					
↪ Honoraires sur travaux : votés lors de l'assemblée générale					
↪ Relevé de compteur : par compteur	5.00 €	HT	soit	TTC	6.00 €
↪ Duplication des documents (à la charge du demandeur)					
- duplication état descriptif / règlement de copropriété (si en possession du syndic)	33.00 €	HT	soit	TTC	40.00 €
- duplication de compte égaré : par exemplaire	15.00 €	HT	soit	TTC	18.00 €
- duplication compte ou procès-verbaux : par exemplaire	15.00 €	HT	soit	TTC	18.00 €

➔ Gestion locative et recherche de locataire

Les honoraires de gestion courante sont tarifés sur la base de 7 % HT des encaissements (soit TTC 8.40 %).

Les honoraires correspondant à la recherche de locataire et à la rédaction du bail pour les lots en habitation principale sont tarifés sur la base de 20 € TTC le m2 du bien + ceux pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée de 6€ TTC partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire.

Les honoraires correspondant à la recherche de locataire et à la rédaction du bail pour les autres lots sont tarifés sur la base de 7 % TTC du loyer annuel hors charges du bien, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire.

Pour les locaux commerciaux et professionnels les commissions de location sont égales à 2 loyers TTC + TVA en cours partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire.

Les honoraires d'assurance de garantie de loyers impayés ALI, assistance juridique et de remise en état sont tarifés sur la base de 1.75 % TTC des encaissements.